



## Enquête salaire : combien vous manque-t-il tous les mois sur votre paie pour vivre correctement ?



**La CGT revendique depuis quelques années une augmentation du salaire de base de 300 € par mois pour tous les salariés, de toutes catégories professionnelles, soit 1,98€ de plus par heure.**

La baisse du pouvoir d'achat, le gel des salaires pendant des années, et une augmentation ridicule annoncée lors de la 2ème réunion des NAO ;

- Ouvriers/employés : AG de + 0,8% soit pour un salaire net de 1600€, 13€ d'augmentation !
- Techniciens : AG de + 0,6%, ainsi qu'une AI de 1,6% !
- Pour les RU : une prime annuelle équivalente à un demi mois de salaire !

Alors que les ventes mondiales ont augmentées pour la 3ème année consécutive ! Avec un optimisme sur d'excellents bénéfices qui seront annoncés le 23 février !

**Tout ceci, nous amène à vous consulter concernant votre salaire, afin d'avoir des revendications au plus près de vos besoins, pour cela nous avons besoin de savoir quelle somme vous manque-t-il tous les mois sur votre paie, pour vivre correctement ?**

**Enfin, la CGT rappelle qu'elle continuera à revendiquer :**

**La remise en place de :**

- La Prime d'Evolution Garantie pour les salariés de plus de 20 ans d'ancienneté
- La subrogation des indemnités de la sécurité sociale en cas d'arrêt maladie,

**Mais aussi :**

- Le paiement des heures supplémentaires à 100%,
- La possibilité de faire payer les compteurs d'heures,
- La majoration des samedis à 45%,

- Le rattrapage des salaires sur les 4 dernières années, toujours en se basant sur les réelles dernières AG, soit 121€ brut rétroactif à janvier 2017.

### **Concernant l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;**

Nous demandons aussi qu'il y est un rattrapage pour les femmes qui n'ont pas eu d'évolution salariale. Concernant le congé parental d'éducation : La CGT demande que les avantages liés à l'ancienneté soient pris en compte entièrement.



Lors des NAO de 2016 sur les salaires, il était déterminé une enveloppe budgétaire minimale spécifique exceptionnelle destinée à la correction des écarts identifiés en défaveur des femmes. Cet effort serait maintenu le cas échéant en 2017, à défaut de régularisation de l'ensemble des situations constatées avant fin 2015. Les chiffres du rapport de situation comparée 2015, nous montrent que ces écarts et inégalités ont encore lieu :

- Les indicateurs de la direction nous montrent que les femmes sont cantonnées dans les plus bas salaires pour toutes les catégories sociales professionnelles, de l'ouvrier au cadre supérieur.
- En 2015, sur 1650 salariés gagnant moins de 21000 euros par /an 43,40% sont des femmes OP UEP.
- Les chiffres du rapport de situation comparée de 2015 montrent dans la rémunération moyenne mensuelle (hors primes) par coefficient, que 139,95€ manquent aux salaires des femmes par rapport aux hommes.

**Merci de prendre quelques minutes de votre temps pour répondre aux 3 questions jointes à ce tract, les délégués vous donne RDV le :**

**Jeudi 23 février à 13H12 aux ilots de Montage pour récupérer les coupons remplis.**

**Nous vous communiquerons bien sûr les résultats de cette enquête dans un prochain tract.**